

L'assistance santé à domicile Malakoff Médéric Assistance a pour but d'apporter tous les services qui permettent de rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée, de manière imprévisible, par une maladie, une hospitalisation, un accident ou un décès, en mettant en place une aide temporaire, immédiate et adaptée. Cette garantie est assurée par Auxia Assistance, filiale du groupe Malakoff Médéric.

🕒 En cas d'hospitalisation imprévue d'au moins 1 nuit ou d'immobilisation imprévue au domicile de plus de 5 jours

- une aide ménagère dans la limite de 30 heures réparties sur une période maximale d'un mois*,
- le déplacement d'un proche à votre chevet, son hébergement pour 2 nuits à l'hôtel, petit-déjeuner inclus, à concurrence de **100 € TTC** ^{(1) (2)}, **NOUVEAUTÉ**
- le déplacement d'un proche pour la garde de vos enfants de moins de 16 ans ou leur transfert auprès de proches ^{(1) (2)},
- ou la conduite à l'école et le retour au domicile dans la limite de 5 jours répartis sur un mois*,
- ou la garde de vos enfants à domicile ou auprès d'une assistante maternelle, dans la limite de 30 heures réparties sur un mois*,
- pour vos ascendants vivant à votre domicile et ne pouvant se prendre en charge, le déplacement d'un proche ou leur transfert auprès de proches ^{(1) (2)} ou leur garde à domicile dans la limite de 30 heures réparties sur un mois*,
- le transfert et la garde de vos animaux de compagnie, à jour de leur vaccination, pendant 1 mois maximum*.

🕒 **NOUVEAUTÉ** En cas d'hospitalisation programmée d'au moins 2 nuits

- une aide ménagère dans la limite de 15 heures réparties sur une période maximale d'un mois*,
- le déplacement d'un proche pour la garde de vos enfants de moins de 16 ans ou leur transfert auprès de proches ^{(1) (2)} ou leur garde à domicile ou auprès d'une assistante maternelle dans la limite de 15 heures réparties sur un mois*.

🕒 **NOUVEAUTÉ** En cas d'hospitalisation imprévue d'au moins 1 nuit, d'un de vos enfants bénéficiaires de moins de 16 ans

- le déplacement d'un parent à son chevet, son hébergement pour 2 nuits à l'hôtel, petit déjeuner inclus, à concurrence de **100 € TTC** ^{(1) (2)},
- la garde de vos autres enfants, dans les conditions définies pour l'hospitalisation imprévue.

🕒 En cas de maladie ou d'accident de vos enfants bénéficiaires de moins de 16 ans

■ **Immobilisation de plus de 2 jours** : le déplacement d'un proche ^{(1) (2)} ou la garde de vos enfants dans la limite de 30 heures, si vous et votre conjoint travaillez.

■ **Immobilisation de plus de 14 jours** : un soutien pédagogique pour vos enfants du primaire au secondaire, dans la limite de 3 heures par jour, hors vacances scolaires, jusqu'à la reprise des cours et au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire.

🕒 En cas de traitement médical entraînant des séances de radiothérapie ou de chimiothérapie

L'adhérent ou son conjoint bénéficie pendant le cycle du traitement, en établissement hospitalier ou à domicile, d'une aide ménagère, et ce dans la limite de 30 heures. Les garanties relatives à la prise en charge des enfants de moins de 16 ans et des ascendants leur sont également applicables.

🕒 En cas de maternité

- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de plus de 5 jours : déplacement d'un proche, garde des enfants et aide ménagère, dans les conditions définies pour l'hospitalisation imprévue,
- une aide aux soins du bébé (8 heures maximum) par une auxiliaire de puériculture dans la semaine qui suit la sortie de maternité,
- des conseils et informations spécialisés dans le domaine nutritionnel, administratif et social, médical et paramédical, et modes de garde.

🕒 Soutien psychologique

L'assistant peut mettre le bénéficiaire en relation avec un psychologue clinicien à raison de 3 entretiens téléphoniques. L'assistant prend en charge ces 3 entretiens téléphoniques, pour une durée de 30 minutes, prolongée si besoin en fonction de la détresse des cas. L'assistant se charge également, si la personne le souhaite, de la mettre en relation avec un psychologue proche de son domicile. Les frais de consultation sont alors à la charge du bénéficiaire.

Spécificités locales : Le réseau de psychologues dans les **DROM** préfère des entretiens physiques. Ce qui s'explique par les habitudes locales (les patients se déplacent naturellement au cabinet des médecins), la nécessité de maîtriser le Créole pour gérer certaines demandes, l'importance accordée au contact, et enfin les faibles distances kilométriques dans certains cas.

🕒 L'aide aux aidants

- une aide à la recherche de centres spécialisés,
- une aide à la recherche et transport vers des centres d'accueil temporaire,
- des informations médicales par téléphone.

🕒 **En cas de décès** : prise en charge des enfants et ascendants, financement de l'aide ménagère, transfert et garde des animaux familiers, dans les conditions définies pour l'hospitalisation imprévue.

🕒 Aides aux démarches en dehors des cas pour lesquels il faut recourir aux services de secours d'urgence

- des conseils médicaux et recherche d'un médecin en l'absence du médecin traitant,
- la livraison de médicaments à domicile si ni vous ni l'un de vos proches n'est en mesure de se déplacer,
- une recherche d'une infirmière ou d'intervenants paramédicaux en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux ou pharmacies,
- l'organisation d'un transport en ambulance sur prescription médicale depuis votre domicile vers un établissement de votre choix,
- des conseils sur les démarches administratives et sociales liées à l'événement, y compris en cas de rapatriement sanitaire en France métropolitaine et dans les DROM.

(1) Pour la France Métropolitaine aller-retour train 1re classe ou avion classe ECO.

(2) Pour les DROM, aller/retour (bus, taxi, bateau) d'un proche résidant dans le même DROM que le bénéficiaire.

AUXIA ASSISTANCE est seule habilitée pour donner son appréciation sur le montant de prise en charge et se réserve le droit de demander la justification médicale de l'événement générant la mise en œuvre des garanties.

Pour mettre en oeuvre **Malakoff Médéric Assistance**,
téléphonez au préalable aux numéros suivants et
identifiez-vous :

France métropolitaine (et principauté de Monaco)
0 979 99 03 00 (appel non surtaxé) - Identifiant 75 40 40

Réunion et Mayotte
02 62 72 06 08 - Identifiant 99 10 20

Martinique et Guyane
05 96 60 03 28 - Identifiant 99 30 40

Guadeloupe et Saint-Pierre-et-Miquelon
05 90 60 68 70 - Identifiant 99 50 60

ATTENTION : Les prestations à l'exception des informations médicales sont soumises à la condition d'une prescription médicale. Les frais qui en découlent (le coût des consultations et des médicaments, les frais de transport...), ne sont pas pris en charge par la garantie d'assistance.